

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 AVRIL 2015**

L'an deux mille quinze, le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève LE NEVE. La séance a été publique.

**Etaient présents :** Noël BOURDILLAT, Jacques AUGER, Jacky COGNEAU, Romain LHOPITEAU, Cathy BOURDEAU, Caroline CANAC, Matthieu CHALLE, Damien REVEIL, Jacqueline LARCHER, Céline MANIEZ, Françoise LECOMTE et Martine TROUINARD formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** Jean-Luc WEINICH donnant pouvoir à Geneviève LE NEVÉ  
Muriel PROD'HOMME donnant pouvoir à Cathy BOURDEAU

**Absents :** //

**Secrétaire de séance :** Damien REVEIL

**Date de convocation :** 09/04/2015

---

**I. Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur Damien REVEIL **est désigné** secrétaire de séance.

**II. Approbation du procès-verbal du conseil du 23/01/2014**

Le conseil municipal, **approuve**, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 12 mars 2015 après corrections sur le paragraphe du conseil municipal des jeunes et celui sur le SITED.

**III. Délibérations**

1. Vote des taux d'imposition pour l'année 2015.

Madame le Maire présente l'augmentation des bases des impositions par l'Etat et les produits d'impositions attendus pour l'exercice 2015.

Considérant la baisse continue des dotations de l'Etat, et tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement, Mme le maire et la commission finances proposent au conseil de n'augmenter que la taxe sur foncier bâti pour l'année 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **vote « pour » à l'unanimité,**

- le maintien des taux de taxe d'habitation et de taxe sur le foncier non bâti identique à 2014, soit **13,99 %** pour la taxe d'habitation et **41,22 %** pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- l'augmentation de 0,8 point du taux de la taxe sur le foncier bâti, soit **23,92 %**.

## 2. Vote des subventions allouées aux associations pour l'année 2015.

Madame le Maire, après examen des demandes de subventions par la commission des finances, propose au conseil municipal de fixer à 6 500 € l'enveloppe budgétaire consacrée aux subventions des associations, détaillée ci-dessous :

Comité des Fêtes.....	3 000 €
Coopérative scolaire (pour les sorties scolaires) .....	1 230 €
Coopérative scolaire .....	820 €
ADMR .....	50 €
Cabaret .....	50 €
Association des Parents d'élèves .....	50 €
Néron Détente Loisirs .....	50 €
Néron Vie et Patrimoine.....	50 €
Comité d'Animation de Pêche et Chasse de Néron (C.A.C.P.N.).....	50 €
Prévention Routière .....	50 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers.....	50 €
Association de jumelages de Nogent le roi.....	381 €
Association pour la Défense de l'Environnement Néronnais (ADEN).....	50 €

**TOTAL SUBVENTIONS .....** **5 881 €**

Une réserve de 619 € est faite pour une demande motivée en cours d'exercice par une association.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal, **accorde à l'unanimité**, les subventions aux associations conformément au détail ci-dessus.

## 3. Présentation et adoption du budget primitif pour l'année 2015.

Madame le Maire présente par chapitre le détail des dépenses et recettes du projet de budget primitif 2015, en fonctionnement et en investissement, préparé par la commission finances.

Après délibérations, le budget de l'année 2015, qui s'équilibre à 472 391,13 € en section de fonctionnement et à 274 794,60 € en section d'investissement, soit un total du budget s'élevant à 747 185,73 € **est voté à l'unanimité** par le conseil municipal.

## 4. Emprunt pour les travaux d'investissements 2015.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que pour financer les investissements prévus au budget, il est nécessaire de recourir à l'emprunt,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté et ;

**Décide** de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole VAL DE FRANCE, les conditions de taux de l'institution en vigueur à la date de l'établissement des contrats :

- Un prêt à moyen terme de **40 000 Euros**
- Durée de **8 ans**
- Au taux fixe actuel annuel de **1,47 %**
- En échéances constantes
- Frais de dossier de **90€**

Prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.

Le conseil municipal confère toutes les délégations utiles à Madame le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

#### **IV. Tour de table.**

##### **➤ Remontage accès ponton sur le Néron.**

Madame le maire remercie l'ensemble de l'équipe de bénévoles qui s'est mobilisée pour remonter la ganivelle sur le Néron, construite à l'occasion du dernier festival excentrique.

##### **➤ Carnaval des cloches**

Madame le maire invite les membres du conseil à venir nombreux au carnaval des cloches qui se déroulera samedi 11 avril 2015. Le départ aura lieu à 15h à Lormaye.

##### **➤ SIZA**

Madame CANAC informe le conseil de sa participation au comité syndical du SIZA le 1<sup>er</sup> avril 2015. Cette réunion très importante a permis notamment d'expliquer aux représentants des communes membres, la nécessité de mettre en place, entre elles et la commune de Tremblay les Villages un projet de convention sur la fiscalité foncière bâtie 2014. Ce conventionnement établi dans le cadre d'un plan de redressement initié par la Chambre Régionale des Comptes permettrait à la commune de Tremblay les Villages de conserver le surplus de fiscalité de 2014 et lui permettrait d'éviter d'appliquer une nouvelle hausse de 15% sur la fiscalité des entreprises en 2015. Ce geste de solidarité de la part des communes membres ne porterait que sur l'année 2015 et serait conditionné par la décision du Conseil municipal de Tremblay de ne pas augmenter la fiscalité des entreprises lors du vote du budget 2015. Il faudra que Néron ainsi que les communes membres du SIZA délibèrent sur cette demande de conventionnement lors de leurs prochains conseils municipaux.

##### **➤ Eglise**

Madame CANAC fait part au conseil de sa rencontre avec Monsieur le Maire de Prunay-le-Gillon, dont la commune en partenariat avec l'Association de sauvegarde de l'église et la Fondation du Patrimoine s'est lancée dans le mécénat populaire pour la rénovation de leur église. Un échange d'idées fortes intéressantes à ce sujet a eu lieu entre les élus.

##### **➤ Salle des fêtes.**

Madame CANAC demande au conseil d'étudier la possibilité d'ouvrir la location de la salle des fêtes de Néron aux personnes habitant à l'extérieur de la commune, moyennant un tarif plus élevé. La réservation de la salle serait réservée en priorité aux associations et aux néronnais jusqu'au 31 mai de chaque année, ensuite les locations seraient ouvertes aux personnes extérieures, soit du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre sur les dates restées vacantes. Une réflexion sera menée pour une éventuelle mise en place en 2016.

##### **➤ Travaux cœur de village**

Monsieur BOURDILLAT informe le conseil de la possibilité d'une fin de chantier pour la partie VRD aux alentours du 15 avril 2015 avec réalisation du raboutage et de l'enrobé par l'entreprise EUROVIA mandatée par le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir. Le mobilier urbain ainsi que la signalétique

seront posés au mois de mai. Pour les espaces verts, les choix seront étudiés avec Monsieur CHALLE, afin d'apporter une touche finale verdoyante et colorée à cet aménagement du cœur de village tout en maîtrisant les dépenses.

➤ Assainissement salle des fêtes

Monsieur BOURDILLAT fait part également au conseil du début des travaux de mise aux normes de l'assainissement de la salle des fêtes fin avril 2015. Les travaux ne devraient pas durer plus d'une semaine ou deux et ne gêneront en aucun cas la location de la salle.

➤ ADSL

Monsieur BOURDILLAT informe le conseil de la date de la réunion publique organisée par le Syndicat Mixte Ouvert Eure-et-Loir numérique (SMO), le 11 mai prochain, pour informer les Néronnais sur les modalités de mise en œuvre de la montée du débit ADSL sur la commune. Un tract sera très prochainement distribué aux habitants afin de leur préciser le lieu et les horaires de cette réunion d'information.

➤ Participation citoyenne

Monsieur BOURDILLAT précise au conseil que la gendarmerie sera recontactée quant à la mise en place de la participation citoyenne sur la commune de Néron.

➤ Espaces verts - Ecole

Monsieur BOURDILLAT annonce au conseil que des nouveaux végétaux, des érables, ont été plantés à l'école.

➤ Chaudière - salle des fêtes

Monsieur AUGER informe le conseil qu'il faudra prévoir le remplacement du brûleur de la chaudière de la salle des fêtes pour la rentrée prochaine. Par ailleurs, il précise qu'il serait judicieux de revoir le contrat de maintenance signé avec SVELYS car, en cas de pannes (souvent le week-end lors de location), l'entreprise n'est pas joignable et c'est souvent l'entreprise de plomberie locale qui intervient.

➤ Nuisances sonores

Madame LARCHER demande au conseil ce qu'il est possible de faire pour le chien de la rue de Feucherolles qui aboie sans arrêt dès l'absence de ses maîtres. Un courrier sera adressé à ceux-ci.

➤ Fresnay le Gilmert

Monsieur COGNEAU fait part au conseil de sa participation avec Monsieur CHALLE au Comité syndical jeudi 26 mars dernier durant lequel, le compte administratif 2014 et le budget 2015 ont été votés. La réponse apportée à l'augmentation conséquente des frais de fonctionnement 2015 serait un manque de réserves financières du Syndicat. Concernant les travaux dans la vallée du St Nicolas, d'autres devis vont être demandés par le syndicat car ceux de l'entreprise France Fauchage sont trop élevés.

➤ Barrières de sécurité abris bus

Madame MANIEZ demande au conseil comment remédier au problème des barrières de sécurité installées devant les abris bus. Certains enfants jouent aux « équilibristes » au risque de tomber sur la chaussée. Monsieur BOURDILLAT répond qu'il n'est pas possible de modifier leur emplacement mais propose de renforcer la signalisation de celles-ci.

➤ Stationnement durant les travaux cœur de village

Madame MANIEZ signale au conseil que les parents stationnent sur le terrain communal à l'arrière de l'école pendant les travaux d'aménagement du cœur de village et que cela risque de devenir une habitude.

➤ Travaux sur Feucherolles

Madame MANIEZ demande où en sont les études concernant les travaux de sécurité et de ralentissement de la circulation sur Feucherolles. Monsieur BOURDILLAT répond que la pose de coussins berlinois pourrait être étudiée concernant la limitation de la vitesse. En revanche en ce qui concerne la réfection de la voirie qui est très abimée par endroits, les études et travaux ne pourront pas être envisagés cette année, faute de budget.

➤ Agence Technique Départementale d'Eure-et-Loir (ATD28)

Madame MANIEZ fait part au conseil de sa participation aux Assemblées générales extraordinaire et ordinaire de l'Agence technique départementale lundi 16 mars 2015. Lors de celles-ci, le budget 2015 de l'ATD28 ainsi que la modification de ses statuts pour la prise de la compétence urbanisme ont été votés à l'unanimité. Les aides aux communes relatives à cette compétence seront à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée.

➤ Ecole – Rythmes scolaires

Madame MANIEZ informe le conseil de l'enquête réalisée par les délégués des parents d'élèves auprès des familles concernant les adaptations possibles des horaires de début et de fin des cours. Monsieur BOURDILLAT confirme ce point évoqué lors du conseil d'école. Les résultats sont attendus pour début mai 2015. Madame MANIEZ demande quelles sont les obligations de la commune à ce sujet. A-t-on une obligation de mettre en place les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) ainsi qu'un Projet Educatif Territorial (PEDt) ? Madame le Maire répond que la commune n'a pas d'obligation et qu'elle ne peut porter financièrement ce projet malgré le fonds d'amorçage, qui ne sera pas renouvelé à la rentrée 2015. Monsieur LHOPITEAU demande d'étudier la possibilité d'intervention à l'école, de professeurs dans divers domaines d'activité. Les parents auraient le choix d'y inscrire ou non leurs enfants. Madame le Maire répond que cette réforme a été conçue pour offrir à l'ensemble des enfants de l'école des activités, pas uniquement aux familles qui le peuvent ou le veulent. Monsieur LHOPITEAU propose que la commune fasse passer une information pour solliciter des bénévoles. Madame MANIEZ demande quelle a été l'affectation du fonds d'amorçage perçu par la collectivité. Madame le Maire répond qu'il a servi pour des investissements utiles à l'école, comme l'achat des nouveaux fours de la cantine. Madame BOURDEAU rappelle que si des activités sont mises en place cette année, la difficulté sera de les pérenniser pour les prochaines années, qu'elles soient bénévoles ou non. Monsieur BOURDILLAT rappelle qu'il faut que ce soit pour tous les enfants et qu'il faut avoir des locaux disponibles autres que les salles de classe. Madame le Maire conclut que les Accueils de Loisirs et Périscolaires sont des « services à la population » déficitaires d'environ 50% de leurs budgets. Ces services, comme sur Néron ne peuvent être pérennes que gérés par une Communauté Communes bénéficiant d'un budget plus conséquent et d'un service administratif dédié. La Communauté de Communes des Quatre Vallées a réfléchi sur un Projet Educatif Territorial communautaire, mais n'a pas donné suite, faute de moyens financiers et humains pour le piloter.

➤ Scolarisation des enfants extérieurs à Néron

Monsieur CHALLE demande si une réponse a été apportée à la famille extérieure à Néron, qui souhaite inscrire ses enfants à l'école des Sources. Madame le Maire répond qu'une réponse sera apportée avant les inscriptions courant mai/juin. A ce jour, les quatre classes sont maintenues mais il faut rester vigilant car plus d'enfants de CM2 quitteront l'école que d'enfants de Petite Section de Maternelle l'intégreront. Si nécessaire, une information sera faite auprès des communes voisines pour accueillir quelques enfants.

➤ CMJ

Madame BOURDEAU informe le conseil que le projet du Conseil Municipal des Jeunes, de faire venir un boulanger le mercredi matin est maintenant en place et que le retour des Néronnais est très bon.

➤ Nettoyage de printemps

Madame BOURDEAU rappelle au conseil que le nettoyage de printemps aura lieu le 18 avril prochain à partir de 9h30. Une demande de matériel a été adressée au Conseil Départemental d'Eure-et-Loir. A l'occasion de cet évènement, des riverains ont signalé des débris derrière l'école à ramasser. Les adjoints techniques iront vérifier. Le journal l'Echo Républicain sera informé de l'évènement.

Madame BOURDEAU précise qu'après le nettoyage de Printemps, ceux qui le souhaitent, pourront se rendre au pique-nique organisé par l'ADEN ou pizzas et pains seront cuits dans le four à pain communal.

➤ Flash

Madame BOURDEAU informe le conseil de la sortie imminente du dernier flash pour début mai 2015. Cette année à l'occasion du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la commémoration du 8 mai 1945 des informations sur le programme de la cérémonie commémorative à Néron seront glissées à l'intérieur du bulletin.

➤ Fête de la musique

Madame LECOMTE demande comment se feront les branchements électriques nécessaires au musicien pour la Fête de la Musique. Monsieur COGNEAU répond que les branchements pourront se faire au chalet de la cour de l'école comme cela a été fait lors du remontage de la ganivelle.

➤ Bords du Néron

Madame MANIEZ demande la possibilité de semer une jachère fleurie sur les bords du Néron.

➤ Entretien des trottoirs

Monsieur CHALLE fait part du problème de l'envahissement des trottoirs par les mauvaises herbes à certains endroits. Madame le Maire répond qu'elle en avisera les agents afin que le nettoyage soit fait. Madame le Maire précise que les agents étaient inscrits à une formation sur les nouvelles méthodes d'entretien des espaces verts et de voirie mais que cette formation vient d'être annulée, ce qui explique le retard pris pour l'entretien des trottoirs.

➤ Collecte déchets ménagers

Madame MANIEZ demande si le conseil a des retours sur le ramassage des ordures ménagères. En effet, elle constate que la collecte se fait de façon beaucoup plus rapide ces derniers temps et que les containers marron ne sont plus ramassés. Madame le Maire répond que c'est une nouvelle Société qui a en charge le ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif, mais qu'elle n'a pas eu de retour sur leur prestation.

➤ Diagnostique assainissement.

Madame MANIEZ demande au conseil si un retour a été fait concernant la campagne de diagnostics d'assainissements réalisés en 2014. Monsieur BOURDILLAT répond qu'à ce jour, 3 diagnostics n'ont pu être établis. Lorsque ceux-ci seront terminés, un rapport global sera fait à la commune, puis à chaque propriétaire. La compétence « réhabilitation » des filières d'assainissements n'est toujours pas prise par le Syndicat des Eaux de Nogent-le-Roi (SIEA).

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h42.  
Néron, jeudi 9 avril 2015.*

Les Membres :

Le secrétaire :

Le maire :

Noël BOURDILLAT

Damien REVEIL

Geneviève LE NEVÉ

Jacques AUGER

Jacky COGNEAU

Romain LHOPITEAU

Cathy BOURDEAU

Caroline CANAC

Matthieu CHALLE

Jacqueline LARCHER

Céline MANIEZ

Françoise LECOMTE

Martine TROUINARD